

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE D'ERAGNY SUR OISE

SG/LD/2024008 Domaine: 5.7

Date de convocation : 6 décembre 2024 Date de l'affichage : 6 décembre 2024

Date d'affichage de la délibération : 13 décembre 2024

Objet: 08 – Convention cellule mutualisée patrimoine arboré au sein du service patrimoine végétal de la CACP

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à vingt heures,

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER (à partir de 20h12), Conseillers Municipaux Délégués, Christine CAVRO, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédérick TOURNERET, Tatjana PUSKAS, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la totalité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Frédérick DIVIALLE a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO

Absents: Monsieur Freddie PATER (jusqu'à 20h12)

Madame Yannick MAURICE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice: 33 - Présents : 28 - Votants: 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Jean-Pierre HARDY, adjoint au Maire chargé des Travaux, voirie, cimetières, hygiènes et sécurité, embellissement de la ville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville d'Eragny-sur-Oise du 4 juillet 2024 approuvant la création d'une cellule mutualisée « Patrimoine arboré » entre la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et les 11 communes souhaitant adhérer à la démarche,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Travaux, voirie, cimetière, hygiène et sécurité de réception en préfecture 095-219502184-20241212-2024008-DE Date de réception préfecture 20/12/2024 Date de réception préfecture 20/12/2024 de la ville,

CONSIDERANT les missions de la cellule mutualisée « Patrimoine arboré » :

- Rédaction et pilotage de marchés mutualisés : inventaires quantitatifs + évaluation phytosanitaire + marchés d'entretien + marché de plantation avec suivi les 3 premières années
- Suivi et actualisation des données SIG : inventaires + diagnostics phytosanitaires + mode de gestion arborée + projets de plantation
 - Rédaction de plans de gestion
 - Recherches de subventions et de financeurs privés
 - Rédaction de documents de communication communs
- Veille règlementaire, veille scientifique, participation à des colloques et formations en vue d'en faire bénéficier le territoire
 - Animation de COTECH et ateliers
- Appui expertise technique : appui à la priorisation des actions, choix des essences, second avis suite intervention entreprises, etc.

CONSIDERANT le tableau récapitulatif de la clé de répartition en fonction des communes signataires :

Collectivités	Surfaces arborées (ha)	Clé de répartition surfaces arborées par collectivité	Simulation prévisionnelle coût par collectivité
CACP	286	60,9%	100 533 €
Cergy	51	10,9%	17 927 €
Courdimanche	6	1,3%	2 109 €
Eragny	19	4,0%	6 679 €
Jouy-le-Moutier	10	2,1%	3 515 €
Maurecourt	11	2,3%	3 867 €
Menucourt	15	3,2%	5 273 €
Neuville-sur-Oise	0,4	0,1%	141 €
Osny	13	2,8%	4 570 €
Pontoise	8	1,7%	2 812 €
Saint-Ouen-			
l'Aumône	33	7,0%	11 600 €
Vauréal	17	3,6%	5 976 €
TOTAL	469,4		165 000 €

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition partielle du service patrimoine végétal de la CACP.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise